

LET'S DREAM
TOGETHER OF
A NEW RESPONSIBLE
WORLD...

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا
ⵉⵏⵔⵓⵙ ⵉⵏⵉⵎ ⵉⵎⵓⵙⵏⵉⵎ ⵉⵎⵓⵙⵏⵉⵎ



bmcebank.ma

COMMUNIQUE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE BMCE BANK OF AFRICA DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2019

L'Assemblée Générale Extraordinaire de BMCE Bank of Africa, sur convocation du Conseil d'Administration, présidé par M. Othman Benjelloun, en sa qualité de Président Directeur Général de BMCE Bank of Africa, s'est valablement tenue, le mercredi 4 septembre 2019 à 11 heures, au siège social de BMCE Bank of Africa – 140, Avenue Hassan II Casablanca ; les Actionnaires présents et représentés, et ceux ayant voté par formulaire de vote par correspondance, détenant un total de 135.931.886 actions, soit 71,9% du Capital Social.

L'ensemble des résolutions a été adopté à l'unanimité.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'augmentation du capital social de BMCE Bank d'un montant maximum, prime d'émission incluse, de 1.930.240.000 dirhams au prix de souscription de 180 MAD par action, soit une prime d'émission de 170 MAD par action à libérer intégralement par CDC Group plc (CDC) par apport en espèces lors de la souscription (**l'Augmentation du Capital Social**).

Par ailleurs, les actions nouvelles porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de BMCE Bank à compter du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle les dites actions seront émises et donneront droit aux distributions de bénéfices ou aux répartitions de réserves, de primes ou de réduction de capital social, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être décidées par BMCE Bank of Africa à compter de la date de réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription au profit de CDC, institution britannique de financement et de développement.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration en vue notamment de fixer les conditions et modalités définitives de réalisation de l'Augmentation du Capital Social, ainsi que ses caractéristiques, modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social, effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital Social, et généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Social.

Le détail des votes est disponible sur le site de la Banque <https://www.ir-bmcebankofafrica.ma>.